

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwénaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET
M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0032

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- DELIBERATION POUR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS DEDIES A L'INHUMATION : ACHAT ET RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS ET CREATION DE CAVEAUX DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DE LESCOUËT-JUGON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 5 mai 1986 ;
Vu la délibération n°2023-28 en date du 6 avril 2023 ;

EXPOSE

Le Maire expose l'historique des décisions prises par le Conseil Municipal de l'époque concernant les cimetières communaux. Lors du Conseil municipal du 5 mai 1986, les élus avaient décidé de ne plus vendre de concessions et d'interdire la construction de caveaux dans le cimetière de Lescouët-Jugon et Jugon. Cette décision s'inscrivait dans le cadre du principe de fermeture des cimetières de Lescouët-Jugon et Jugon à moyen terme. Par délibération en date du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé de la fermeture définitive du cimetière de Jugon pour des raisons sanitaires.

Le Maire expose les motivations en faveur de l'ouverture de nouveaux emplacements dédiés à l'inhumation, l'achat et le renouvellement de concessions et la création de caveaux dans le cimetière communal de Lescouët-Jugon :

CONSIDERANT qu'actuellement le cimetière de Lescouët-Jugon est bien entretenu par les services municipaux et les familles.

CONSIDERANT que la réouverture à la vente de concessions dans le cimetière de Lescouët-Jugon permettrait d'éviter d'éventuels travaux d'agrandissement dans les autres cimetières.

CONSIDERANT que les enclos paroissiaux avec le cimetière autour de l'église contribuent à la valorisation du patrimoine. Ils sont inscrits dans l'histoire patrimoniale bretonne et le cimetière de Lescouët-Jugon restera un témoin de notre histoire.

CONSIDERANT que l'enclos paroissial de Lescouët-Jugon représente un atout pour la commune et qu'il est apparu souhaitable de conserver le cimetière autour de cette église de caractère, afin de le maintenir en bon état de propreté au titre des mesures d'entretien et de conservation de l'espace public ;

CONSIDERANT la possibilité de créer de nouveaux emplacements dédiés à l'inhumation en concessions traditionnelles et de renouveler des concessions existantes ;

CONSIDERANT la possibilité de créer 37 emplacements supplémentaires, soit 37 concessions traditionnelles, 43 concessions semblant abandonnées et 37 concessions en cours de validité (suivant les documents en possession de la commune).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'autoriser le renouvellement et l'achat de concessions et la création de caveaux dans le cimetière de Lescouët-Jugon, conformément au règlement.
- Que les tarifs applicables dans le cimetière de Lescouët-Jugon seront ceux pratiqués dans les autres cimetières.

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthièvre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh